



Du poisson encore pour demain

## **APRAPAM analyse la situation créée par les demandes de licences de pêche.**

---

La principale mission d'APRAPAM est de contribuer à la promotion et à la responsabilisation des acteurs de la pêche artisanale maritime.

### **Mais ce qui nous indispose dans le dossier en cours sur les demandes de licence :**

- on campe un débat qui est national sur une personne et sa société. La personne du Président du GAIPES n'est pas aussi importante dans ce dossier pour mériter cet acharnement qui n'a pas raison d'être : en tant que président, il a simplement signé une déclaration de son organisation qui s'insurge contre une procédure,

- le CONIPAS, membre de la Commission Consultative d'attribution de licences de pêche (CCALP) en qualité de représentant des professionnels de la pêche artisanale n'avaient pas été conviés par la Direction des Pêches maritimes dans sa première convocation N°0475/MPEM/DPM/DPI/mga du 08 avril 2020 adressée aux membres de la CCALP pour une consultation pour avis à distance sur des demandes d'autorisation de pêches. C'est finalement l'alerte du GAIPES à travers sa lettre ouverte qui a poussé la DPM à corriger et à leur fournir la possibilité de réagir, tardivement,

- les procédures législatives et réglementaires n'ont pas été respectées dans la démarche de la DPM : la CCALP obéit à la loi qui a été bafouée,

- le débat contradictoire constitue le socle de la procédure au sein de cette commission pour aboutir à un consensus et éclairer les autorités. Cette procédure a été sacrifiée, pour, à distance, faire remplir des questionnaires par oui ou non, sans possibilité de clarifier certains points sombres. Corona virus a bon dos, car on évite de convoquer 12 personnes en réunion pour la CCALP alors que ce lundi 27 avril, 13 personnes ont participé à une rencontre autour du ministre des pêches en prenant les précautions d'usage,

- on veut parler de promesse d'octroi de licences (pour 56 bateaux, un record) alors que tous les esprits sont ailleurs, Corona virus oblige. Ceci nous rappelle la précédente convocation de la réunion avortée de la CCALP du 27 Novembre dernier, alors que le ministre venait de prendre fonction, et que son prédécesseur avait noté des failles dans les attributions précédentes de licences et mis en place une commission technique sur ce dossier. Pourquoi autant de précipitation ?



### **Faisons preuve de sérieux**

- le problème qui est soulevé est lié à un accroissement de l'effort de pêche sur des ressources halieutiques pleinement exploitées et surexploitées, sur lesquelles la FAO, la recherche nationale (CRODT), le COPACE, la CSRP recommandent une réduction de la pression de pêche : il faut laisser souffler les merlus et les sardinelles. Il serait même souhaitable de réduire la pression exercée par nos sennes tournantes et sennes de plage sur les sardinelles. Pour ce dernier stock partagé avec nos voisins, nos pêcheurs artisans vont les chercher hors de nos eaux au péril de leur vie (en Mauritanie) car nos fonds de pêche sont vides,

- ce sont tous les acteurs de la pêche, pas seulement les industriels qui ne pèsent pas lourds dans la production halieutique nationale (1/5<sup>ème</sup> des débarquements), tous les acteurs donc qui veulent défendre notre filet de sécurité alimentaire, leur moyen de survie,

- il faut éviter, même arrêter d'infantiliser les acteurs de la pêche artisanale en soutenant qu'ils sont manipulés par le GAIPES ; cela dénote de la part des Responsables de l'Etat d'un manque de respect et de considération à l'égard des professionnels de la pêche artisanale. C'est le méconnaître de penser qu'ils ne sont capables de rien par eux. Ce sont des acteurs vaillants, conscients des difficultés du lendemain, qui sont capables de dénoncer les agissements irresponsables de l'administration, comme ceux des industriels et de leurs parents artisans. On a l'impression qu'on ne les écoute pas quand ils parlent.

### **Que faire ? Voir plus haut, voir plus large...**

- que tous les acteurs, qui défendent chacun leur beurre, pensent également que les ressources halieutiques sont à partager correctement entre eux, et avec leurs voisins de la sous-région, mais aussi à en laisser à leurs descendants,

- s'il n'y a plus de poisson, il n'y aura plus d'acteurs : gestionnaires, industriels, artisans... vont disparaître. Essayons de ne pas penser à une telle catastrophe,

- réfléchissons sur les leçons et enseignements que le passage de ce microscopique virus donne à l'ensemble de la planète, riches comme pauvres, puissants comme faibles. Tout le système pêche est à revoir, c'est là que sont les véritables enjeux.

Vive le Sénégal qui réfléchit et agit proprement dans l'intérêt de la Nation.

APRAPAM, le 29 Avril 2020